

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2024_078

Membres en exercice : 25
Conseillers présents à la séance : 15
Pouvoirs : 2
Absents : 8

Date de publication : 18 octobre 2024

Le 17 octobre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 octobre 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS, Mme DELOT, Mme ROUSSEAU,
Mme ÉTIENNE, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. BILLET,
M. SERRE, M. DELECOLLE, Mme GROENTZINGER,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BIOT pouvoir
à M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à
Mme DELOT,

ÉTAIENT ABSENTS : M. TIRARD, M. CAMPOS,
M. PERREIRA-GONCALVES, Mme GRUET, M. GORNEAU,
M. LECOMPTE, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SEUVRE et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet

CESSION PARCELLE AZ 288

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques,

Vu l'avis du service des domaines n°2024-89345-74510 du 14 octobre 2024

Exposé des motifs :

CONSIDÉRANT que le bien est libre de toute occupation et affectation,

CONSIDÉRANT que ce bien ne peut être constitutif de réserves foncières pour la commune,

CONSIDÉRANT l'avis des domaines fixant à 165 € l'estimation du prix de la parcelle,

CONSIDÉRANT que le Groupe ELECTRYON représenté par M. CHANZI souhaite acquérir le bien pour la somme de...**150 €** (CENT CINQUANTE EUROS)... hors taxes et hors frais de notaire,

CONSIDERANT que Me MILLARD sera chargé de la rédaction des actes nécessaires à cette cession ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de l'entreprise ELECTRYON d'acquisition de la parcelle AZ 288 pour la somme de **150 €** (CENT CINQUANTE EUROS)... hors taxes et hors frais de notaire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 18 octobre 2024

Le Maire, Yves DELOT,

